



Universiteit
Leiden
The Netherlands

La notion de langue(s) standard(s) en Martinique: prolégomènes à une standardisation inclusive

Térosier, S.D.; François-Haugrin, N.; Duzerol, M.

Citation

Térosier, S. D., François-Haugrin, N., & Duzerol, M. (2022). La notion de langue(s) standard(s) en Martinique: prolégomènes à une standardisation inclusive. *Tinkuy*, (27), 12-30. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/3629677>

Version: Publisher's Version

License: [Creative Commons CC BY-NC 4.0 license](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/3629677>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

La notion de langue(s) standard(s) en Martinique : prolégomènes à une standardisation inclusive

Térosier, Stéphane

stephane.terosier@umontreal.ca

Université de Montréal

François-Haugrin, Noémie

noemie.fh@hotmail.com

Chercheuse indépendante

Duzerol, Minella

minella.duzerol@univ-lyon2.fr

Université des Antilles, CNRS/Université Lyon 2

Résumé

En Martinique, les standards du français et du créole martiniquais sont problématiques : le premier est éloigné des pratiques locales, le second n'est pas représentatif des pratiques contemporaines. Les deux standards servent pourtant de références pour l'enseignement et la correction linguistique, engendrant ainsi une double insécurité linguistique. Face à ce problème, nous proposons les bases d'une standardisation inclusive. Il s'agirait de faire collaborer différents acteurs de terrain (dont les locuteurs eux-mêmes) à l'élaboration d'un corpus qui soit représentatif des pratiques linguistiques et accepté par la communauté.

Mots-clés : standardisation, français standard, créole martiniquais, insécurité linguistique, purisme linguistique.

Cómo citar (MLA) : Térosier, Stéphane; François-Haugrin, Noémie y Duzerol, Minella. "La notion de langue(s) standard(s) en Martinique : prolégomènes à une standardisation inclusive". *Tinkuy. Boletín de Investigación y Debate*, no. 27, 2022, págs .12-30.

ISSN 1913-0481



Resumen

En Martinica, los estándares del francés y del criollo martiniqués son problemáticos: el primero se aleja mucho de las prácticas locales, el segundo no representa las prácticas contemporáneas. Sin embargo, los dos estándares son las referencias usadas para la enseñanza y la corrección lingüística, lo que genera una doble inseguridad lingüística. Ante este problema, proponemos las bases de una estandarización inclusiva. El propósito es el de una colaboración entre diferentes actores (entre ellos, los locutores) para elaborar un corpus que sea representativo de las prácticas lingüísticas y que sea aceptado por toda la comunidad.

Palabras claves: estandarización, francés estándar, criollo martiniqués, inseguridad lingüística, purismo lingüístico.

Abstract

In Martinique, the standard varieties for French and Martinican Creole are problematic. The former differs significantly from local practices, while the latter does not reflect contemporary practices. Both standards are nonetheless used in education and serve as yardsticks to evaluate linguistic competence, thus generating feelings of dual linguistic insecurity. Meant as an effort to confront this problem, our proposals suggest a pathway toward inclusive standardization. These include collaboration with local agents (including speakers) in view of creating a corpus that is both representative of linguistic practices and accepted by the linguistic community.

Keywords: standardization, standard French, Martinican Creole, linguistic insecurity, linguistic purism.

1. Introduction

Le processus de standardisation linguistique répartit sur l'échelle du prestige les variétés d'une langue (Haugen ; Crystal) ainsi que les groupes de locuteurs qui les emploient (Gal ; Armstrong & Mackenzie). En haut de la hiérarchie se trouve la langue dite standard. Reposant sur un principe de sélection, la standardisation promeut une variété uniformisée. Elle procède donc d'un gommage de la variation inhérente à toute langue naturelle (Pountain) et de la cristallisation d'un état de langue souvent anachronique.

En Martinique, territoire français de la Caraïbe où la majorité de la population parle le créole martiniquais (CM) et le français, seul ce dernier jouit d'un standard officiel ainsi que du statut de langue officielle. Le français standard (FS) est une variété exogène qui ne prend pas en compte les spécificités de la variété linguistique parlée en Martinique. Le CM, lui, est une « langue régionale » selon la Constitution française qui lui attribue une valeur que l'on pourrait qualifier d'inférieure et symbolique. S'il n'existe qu'un standard officieux du CM, l'idéal qui le définit imprègne fortement les jugements des locuteurs. Les productions en CM se jugent à la *déviante maximale* (Bernabé, *Fondal-Natal*) dont elles font preuve par rapport au français et à leur conformité à une variété fantasmée souvent nommée le créole des anciens (Bellonie et Pustka). Cette mise en tension entre variété exogène, variété fantasmée et productions réelles des locuteurs alimente un sentiment d'insécurité linguistique tant pour le CM que pour le français.

Proposant une analyse détaillée de la situation sociolinguistique de l'île qui prend en compte les langues, leur standard, leurs usages ainsi que les compétences des locuteurs, nous soutenons que l'insécurité linguistique dont pâtissent les locuteurs martiniquais tant en français qu'en CM est liée à un référentiel inadapté. De fait, nous proposons l'élaboration d'un autre référentiel que nous nommons standardisation inclusive. Il s'agit d'établir des standards basés sur les productions réelles et actuelles des locuteurs, qui redonnent à la variation linguistique sa légitimité et qui associent dans une même entreprise la sphère scientifique et la communauté linguistique.

Notre réflexion débute par la définition de la notion de standard. Nous nous concentrons ensuite sur le cas de la Martinique en dépeignant la situation sociolinguistique actuelle et en analysant les standards officiels et officieux qui structurent les représentations et attitudes de la communauté. Enfin, nous argumentons sur la pertinence d'une standardisation inclusive en définissant ses caractéristiques et ses objectifs.

2. La notion de standard en linguistique

Dans cette section, nous parlerons de la standardisation : nous en expliquerons le processus, nous en analyserons les effets sur les attitudes linguistiques des locuteurs, puis nous en verrons les enjeux pour les langues dites minorées.

2.1 Principes de la standardisation

En sociolinguistique, le terme « standard » réfère à une variété prestigieuse (Crystal) qui résulte d'un processus de standardisation.

La standardisation est une procédure d'aménagement linguistique par laquelle on détermine «une variété stabilisée et grammatisée» (Baggioni 215) qui fera office de variété de prestige dans un territoire donné. Il s'agit d'un processus rationnel, généralement mis en place par les instances officielles, car l'un des enjeux est d'affirmer l'identité linguistique d'une communauté en proposant un cadre de référence linguistique commun (Gal et Woolard ; Gal). Cette langue ou variété de référence est dotée de nombreuses fonctions sociales (par exemple, les communications officielles) et sert d'étalon pour mesurer l'apprentissage de la langue et le niveau de correction linguistique.

Selon le modèle de Haugen, l'activité de standardisation s'articule sur deux niveaux : (i) la planification du corpus, qui permet d'établir et de fixer un corpus uniforme ; (ii) la planification du statut, qui permet de déterminer les fonctions sociolinguistiques des éléments corpus. Le processus se décline ensuite en quatre étapes (Haugen).

La première étape est celle de la sélection d'une variété qui agira comme *supradialecte* de référence. La promotion d'une variété au statut de standard permet, dans certaines situations, de reconnaître et de réguler un état de langue préexistant issu d'un processus de normalisation¹.

La deuxième étape est celle de la codification de la variété choisie. C'est durant cette phase qu'on établit une graphie, qu'on sélectionne et qu'on explicite les «bonnes» formes grammaticales, qu'on sélectionne le «bon» lexique. Ce processus est conditionné par une conception souvent puriste de la langue (Armstrong et Mackenzie). Cette codification s'effectue donc selon des critères davantage prescriptifs que scientifiques.

Les troisième et quatrième étapes — qui sont d'une moindre importance dans le cadre du présent article — sont l'implémentation et l'élaboration. La première désigne la diffusion de la variété codifiée tant à l'écrit (par exemple, dans les journaux) qu'à l'oral (par exemple, à la radio et à la télévision). La seconde, l'élaboration, est en fait le prolongement de l'implémentation et renvoie au fait de développer le vocabulaire technique et d'étendre la fonction linguistique du standard.

On estime aujourd'hui que, pour que le processus de standardisation aboutisse et que le standard choisi soit accepté par l'ensemble des locuteurs, il est idéal que ce dernier soit suffisamment neutre (De Robillard 68 ; Woolard) pour qu'on ne l'identifie pas à un sous-groupe de la communauté.

2.2 L'idéologie du standard : illustration à travers le cas du français

Les standards européens, établis pour la plupart entre les 16^e et 19^e siècles, sont le produit d'un idéal normatif (Gal 164) influencé par les critères sociaux, moraux et esthétiques des élites de l'époque². Ils résultent donc d'un processus socioculturel visant à régenter les pratiques linguistiques des citoyens. Cela peut être illustré par le cas du français dont la standardisation cherchait à asseoir l'autorité de l'État et à affirmer l'unicité de la République française (une et indivisible) à travers l'usage d'une langue unique. L'homogénéité linguistique ainsi obtenue favorise l'intercompréhension sur l'ensemble du territoire tout en évitant le déve-

¹ La normalisation correspond «au processus [implicite] par lequel, dans un espace dialectal, une variété régionale, sociale ou autre s'impose comme modèle prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se régler...» (Baggioni 215).

² Par exemple, selon Vaugelas, le «bon» français est celui de «la plus saine partie de la Cour» (Armstrong et Mackenzie 13).

loppement de singularités linguistiques, terreau potentiel de revendications autonomistes (Gal 168). Le FS a ainsi acquis le statut de marqueur de l'identité nationale, à tel point que la loyauté envers le standard garantit également une loyauté envers les institutions qui le diffusent (Gal 164)³.

Les standards sont investis d'une autorité à laquelle se soumettent les locuteurs; mais ces derniers n'ont pas conscience du fait que leurs attitudes linguistiques sont façonnées par cette idéologie de la langue standard (Gal). Cela s'applique particulièrement aux Français, qui sont plus attachés à la norme linguistique qu'à la langue elle-même (Coppel). Ainsi, le locuteur français ordinaire tend à refuser les propositions qui visent à introduire des formes logiques (comme la simplification des règles d'accord du participe passé) ou culturellement innovatrices dans la langue (comme l'écriture inclusive). Ces propositions sont vécues comme des modifications délétères d'un outil qu'il s'est approprié tant bien que mal à l'école et dont la maîtrise est un indicateur social (Vicari; Ewig).

Paradoxalement, les locuteurs reprennent à leur compte l'argumentaire justifiant un standard qu'ils maîtrisent partiellement et utilisent dans un nombre restreint d'interactions linguistiques (ZribiHertz). Cette norme sert en fait de base à leurs commentaires métalinguistiques (Gal) et engendre de l'insécurité linguistique.

2.3 L'insécurité linguistique liée à la présence du standard

Le standard n'est pas indexé sur les pratiques linguistiques contemporaines et il ne reflète pas toutes les variations inhérentes à une langue. Les innovations sont introduites dans le standard de manière différée (et non immédiate); en conséquence, ce dernier évolue beaucoup plus lentement que la langue contemporaine. Toujours est-il que c'est à partir de cette norme standard que les locuteurs émettent des opinions sur leurs productions linguistiques et celles des autres (Gal).

Lorsque des locuteurs utilisent une variété de langue dont un ou plusieurs aspects sont non conformes au standard (par exemple, le lexique, la prononciation), les locuteurs de la variété standard apposent une étiquette peu valorisante à leur façon de parler (Gal). Cette dernière pourrait être, par exemple, qualifiée d'«archaïque» ou de «peu sophistiquée». Les locuteurs de la langue non standard ainsi dénigrés peuvent ressentir un sentiment d'infériorité qui les amène à nier ou minimiser leur compétence.

Ce sentiment d'insécurité linguistique, c'est-à-dire d'autodépréciation linguistique (Lafontaine 58), existe par exemple chez les francophones du Québec qui ont un positionnement ambivalent par rapport à leur variété. Ils reconnaissent les spécificités de leur variété de français et en sont fiers. Cependant, le modèle prestigieux demeure le français de France. Il existe un amalgame entre l'origine géographique d'un locuteur et son registre de langue : le français québécois est associé à une forme vernaculaire, le français de France à du français plus soigné (Guertin). Cette vision du français hexagonal comme étant le français standard démontre une méconnaissance des registres de langue (vernaculaire, soutenu) présents tant au sein de la variété française que de la variété québécoise.

³ Les langues régionales étaient alors vues comme des menaces au bon fonctionnement de l'État et à la cohésion de la nation. On note aujourd'hui quelques avancées. Pour exemple, la Constitution (article 75-1) en fait des éléments du patrimoine immatériel français, en dépit du recul de leur usage.

2.4 La standardisation des langues minorées⁴

Dans le rapport de force qui oppose une langue minorée à une langue majoritaire, la standardisation devient d'un intérêt fondamental, puisqu'elle ouvre une voie de légitimation à la langue minorée. Les principes de standardisation sont repris dans le contexte des langues minoritaires ou minorées, mais trois différences majeures sont à noter (Costa, De Korne, Lane 10-13).

Premièrement, le standard d'une langue minorée s'implante généralement au sein d'un État-nation déjà formé. C'est donc selon une juridiction linguistique préétablie que se crée le standard. Le contexte sociohistorique et les enjeux politiques étant spécifiques à l'époque, de nouvelles zones de tension émergent et de nouvelles intentions se dessinent à travers la standardisation. Puisque les langues minorées font face à des préjugés linguistiques, il devient primordial de dépasser le statut de langue marginalisée et de faire évoluer les pratiques et attitudes linguistiques à l'égard de ces langues.

Deuxièmement, la phase de planification du corpus tend à être plus transparente. Non seulement les corpus sont généralement mieux documentés et accessibles, mais les formes inscrites dans le corpus sont le plus souvent négociées en présence d'une diversité d'acteurs sociaux (De Korne; Lane). La production du savoir légitime est décentralisée, et de nouveaux marchés linguistiques et de nouveaux rôles pour la langue apparaissent. Toutefois, puisque la phase de codification est plus transparente, il devient aussi plus facile de remettre en question les formes choisies⁵. En conséquence, le processus de *naturalisation* du standard deviendrait plus compliqué.

Troisièmement, le standard d'une langue minorée est généralement établi dans un contexte multilingue. Pour les langues majoritaires, l'objectif était de parvenir à un État-nation linguistiquement unifié, avec comme locuteur type un locuteur monolingue. Au sein des langues minorées, le locuteur type est souvent bilingue (ou polyglotte), car il est aussi locuteur de la langue majoritaire. Le standard doit donc se concevoir dans et pour un univers bilingue (ou multilingue). Le bilinguisme (ou multilinguisme) étant la règle, il est perçu comme un atout, notamment parce qu'il offre un argument majeur pour légitimer le projet de standardisation : celui de préserver la diversité linguistique à l'ère de la déglobalisation et de la régionalisation (Costa, De Korne, Lane).

Dans cette section, nous avons vu que la standardisation comportait quatre grandes phases (Haugen). Les standards sont codifiés selon une idéologie (souvent puriste) qui témoigne de la présence de biais dans l'activité de standardisation. L'idéologie du standard est relayée par les locuteurs, qui s'opposent à toute évolution de la langue. Puisqu'il n'est pas représentatif des pratiques réelles des locuteurs, mais qu'il sert tout de même de référence pour la correction linguistique, le standard génère de l'insécurité linguistique. Finalement, l'activité de standardisation diffère quelque peu dans le cadre des langues minorées : la définition du corpus est ouverte à divers acteurs de terrain et les fonctions du standard doivent se plier à un cadre législatif préétabli. L'enjeu n'est plus seulement d'affirmer l'identité linguistique d'une communauté, mais aussi de manifester sa

⁴ Nous préférons parler ici de *langues minorées* plutôt que de *langues minoritaires*. En effet, certaines langues, dont le CM, sont reléguées à un statut inférieur alors même qu'elles sont parlées par une majorité de locuteurs.

⁵ Voir Vézina à propos des désaccords entre l'Office de la langue française et d'autres institutions normatives à propos des québécismes.

légitimité à l'échelle nationale et de prouver les bénéfices culturels, politiques et économiques de sa présence. Ces problématiques sont d'ailleurs celles des langues parlées en Martinique (français et CM), comme nous le verrons dans la section suivante.

3. Les langues de Martinique : contextualisation sociolinguistique

La présente section met en évidence les éléments du contexte sociolinguistique martiniquais qui nous paraissent capitaux en vue d'un projet de standardisation. Nous nous pencherons ainsi sur le rapport qu'entretiennent le CM et le français. Puis, notre réflexion portera sur les effets de ce contact de langues.

3.1 Français et créole martiniquais : une relation de « contact dominant »

La plupart des Martiniquais sont bilingues, soit des locuteurs du français et du CM (Bernabé, « Complémentarité entre Francophonie et Créolité »)⁶. Toutefois, la maîtrise de ces deux langues n'est pas égale chez tous les locuteurs. Selon Genelot et coll., les enfants martiniquais possèderaient une compétence supérieure du français. Cette asymétrie s'expliquerait par le fait que le français soit aujourd'hui la L1 des jeunes générations, le CM étant acquis ultérieurement (March ; Bernabé, « Complémentarité entre Francophonie et Créolité »). Néanmoins, cette tendance doit être nuancée, car l'ordre d'acquisition des langues varierait en fonction du milieu. Bernabé (« Complémentarité entre Francophonie et Créolité ») oppose en effet une niche basse, où le CM serait la L1, à une niche haute, qui acquerrait le français comme L1. En l'absence de statistiques fiables, il n'est malheureusement pas possible d'établir le poids respectif de ces deux niches. Toutefois, si on postule que la niche dite haute est plus conséquente, on peut alors rendre compte des observations de Genelot et coll.⁷.

Cette prévalence du français comme L1 constitue un phénomène récent. Le bilinguisme était en effet bien moins répandu dans les années 1970-1980. On trouvait alors une proportion non négligeable de Martiniquais créolophones monolingues (Valdman ; Bernabé, *Fondal-Natal*). On serait donc face à un phénomène de conversion linguistique, le CM cédant au français la place de L1. C'est au rapport inégal des deux langues qu'il faut attribuer cette évolution.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, la Martinique est soumise à l'ensemble des dispositions législatives prises par l'État français. Ainsi, conformément à l'article 2 de la Constitution française, la seule langue officielle de la Martinique est le français. Ce dernier jouit donc du privilège d'être la langue tant de l'administration que de l'école. Le CM relève, quant à lui, de l'article 75-1 de la Constitution française qui reconnaît les langues régionales comme patrimoine de la France. Ce statut essentiellement symbolique ne peut dissimuler le fait que le CM est en réalité une langue minorée.

6 Bien que l'on ne dispose pas de statistiques précises sur l'étendue du bilinguisme en Martinique, on peut tout de même citer les chiffres fournis par Beck eu égard à la transmission des langues. Il semblerait ainsi que 52,9 % des parents martiniquais font le choix de transmettre à leurs enfants soit le CM seul, soit le CM et le français. Ces chiffres peuvent paraître faibles, mais l'on doit garder à l'esprit que l'acquisition du CM ne s'effectue pas exclusivement en contexte familial.

7 D'après Bernabé (« Complémentarité entre Francophonie et Créolité »), les niches haute et basse se rencontrent en contexte scolaire, de sorte que les enfants sont confrontés aux deux langues dès leur plus jeune âge. Cette rencontre s'effectuant généralement durant la période dite sensible de l'acquisition du langage (Werker et Hensch), on peut raisonnablement considérer que la plupart des enfants martiniquais développent des compétences natives des deux langues, sans pour autant exclure un éventuel déséquilibre.

La maîtrise du français constitue donc une condition nécessaire à l'ascension sociale. On peut alors aisément comprendre que les classes sociales les moins favorisées privilégient l'acquisition du français comme L1 par leurs enfants (March). Ainsi, le statut asymétrique des langues s'impose comme une donnée incontournable à toute démarche de standardisation en contexte martiniquais. S'ajoutent à cela les influences translinguistiques que les deux langues exercent l'une sur l'autre.

3.2 Contact de langues

Le bilinguisme généralisé implique le contact quasi permanent du CM et du français. Nombreux sont les domaines où les deux langues peuvent être utilisées indifféremment. On sait par ailleurs qu'il est quasiment impossible aux bilingues de désactiver complètement l'une ou l'autre de leurs grammaires (Grosjean). On ne s'étonnera donc pas de la survenance fréquente de mélanges de langues (Prudent; Mérida et Prudent). Ces alternances et mélanges codiques sont d'une importance capitale, car ils peuvent déclencher le changement linguistique.

Bernabé (*Fondal-Natal*) identifie ainsi quatre variétés de langues : le créole basilectal, le créole francisé, le français créolisé et le (FS). Cette représentation schématique de la situation illustre deux faits majeurs. Premièrement, chacune des deux langues est soumise à une variation importante. Deuxièmement, selon Bernabé, cette variation résulte essentiellement de l'influence d'une langue sur l'autre.

Pour chacune des langues, on aurait donc un continuum délimité par une variété pure, d'un côté, et une variété hybride, de l'autre. Cette présentation appelle quelques réserves. En ce qui concerne le CM, l'existence même du basilecte nous paraît sujette à caution⁸. Bernabé (*Fondal-Natal*) le présente en effet comme un objet théorique conçu à partir du principe de *déviance maximale*. Ainsi, l'appartenance d'un énoncé au basilecte dépendrait de son écart par rapport au français. En réalité, la grammaire du basilecte, ainsi composée de constructions maximale-ment éloignées du français, n'est actualisée dans son ensemble chez aucun locuteur. Il ne s'agit donc pas d'une langue naturelle. C'est aussi le cas du FS qui est en réalité l'agrégat d'un ensemble (pas forcément cohérent) de règles apprises en contexte scolaire (ZribiHertz). Les variétés effectivement acquises par les locuteurs ne correspondent donc ni au FS ni au CM basilectal.

En outre, la compétence réelle des producteurs ne peut être évaluée sur la seule base de leurs productions. Celles-ci sont en effet susceptibles d'être affectées par des interférences de l'autre langue. Il faut d'ailleurs distinguer ces « vraies » interférences de celles qui sont en fait des emprunts et, par voie de conséquence, des propriétés inhérentes de l'une ou l'autre des deux langues. La variation résulte donc du fait que l'importance des emprunts diffère d'un locuteur à un autre (Bernabé, *Fondal-Natal*). Il n'y aurait, en tout cas, pas de locuteurs possédant une grammaire « pure » de l'une ou l'autre des deux langues.

Pour ce qui est du continuum français, Bernabé (*Fondal-Natal*) décrit un français créolisé qui serait en fait un français L2 marqué par de fréquentes interférences du CM. Cette observation est désormais caduque, puisque le français est aujourd'hui la L1 de la majorité des locuteurs. S'il fallait parler aujourd'hui d'un français créolisé, on parlerait alors d'une variété de français ayant hérité certains de ses traits intrinsèques du CM.

⁸ Voir Mufwene pour une remise en question du concept de basilecte.

Cette évolution s'explique par un scénario que nous adaptons de Pustka. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'accès à l'École s'est élargi à un nombre conséquent de Martiniquais ayant le CM comme L1 (Farraudière) et développant donc une compétence du FS comme L2 dans le cadre d'un apprentissage explicite. Nous postulons que le français qui a résulté de ce processus était marqué par une forte influence du CM. Fourni comme input à la génération suivante, il aurait servi de base à l'émergence d'un français de Martinique (FM) qui, bien que se rapprochant davantage du FS, porterait encore l'influence du CM, mais cette fois sous la forme de traits intrinsèques. C'est donc le FM qui est la L1 de la plupart des Martiniquais aujourd'hui.

En ce qui concerne le continuum créole, nous considérons que l'avènement du bilinguisme généralisé a eu pour effet certain de rapprocher la grammaire du CM de celle du FM. Nous ne validons pas pour autant l'hypothèse de la décréolisation⁹ (Bernabé, « Complémentarité entre Francophonie et Créolité »). Le CM n'a jamais été un monolithe; il a toujours comporté en son sein des variétés plus ou moins proches du français (Bernabé, *Fondal-Natal*). L'apparente prévalence actuelle de variétés supposément francisées pourrait relever, même partiellement, d'une forme de nivellement dialectal.

La variation serait donc en grande partie attribuable au contact des langues. Il nous paraît toutefois nécessaire de ne pas négliger l'importance d'autres facteurs comme l'âge, puisque les jeunes locuteurs sont ceux dont le CM subirait la plus forte influence du français. Pustka note, par ailleurs, que les compétences des locuteurs guadeloupéens varient en fonction de leur milieu d'extraction. Cette observation nous semble applicable au cas martiniquais. On peut y ajouter le fait que, tant pour le CM que pour le FM, les locuteurs choisissent une variété plutôt qu'une autre en fonction du contexte et de l'interlocuteur. Il y aurait ainsi des registres pour chacune de ces deux langues.

Pour résumer, la situation martiniquaise se caractérise par la présence de deux langues en situation d'asymétrie. Face au français qui jouit du statut de langue officielle, on a le CM qui est relégué au rang d'objet patrimonial. Cet état de fait a eu pour double effet la généralisation du bilinguisme et le recul du créole comme L1. En raison du bilinguisme répandu, on observe un contact de langues accru qui a une incidence sur les codes linguistiques eux-mêmes. Intéressons-nous maintenant à la façon dont ces données ont été prises en compte lors de la standardisation de ces deux langues en Martinique.

4. De l'inadéquation des standards en Martinique

La présente section s'organise comme suit. Nous étudions premièrement la planification du statut des langues en contexte martiniquais. Nous nous intéressons ensuite à la planification de corpus par le prisme du choix des dialectes. L'exploration de ces questions nous amène à la conclusion que l'insécurité linguistique caractéristique du contexte martiniquais est le résultat de l'absence de standards appropriés.

4.1 Planification du statut social des langues

Comme indiqué plus haut, le statut politique de la Martinique ne permet pas aux acteurs locaux d'intervenir dans le choix des langues standards. En la matière, c'est la Constitution française qui a le dernier mot. En Martinique comme en France hexagonale, le FS jouit donc d'un prestige supérieur aux autres variétés, dont

⁹ Par décréolisation, on désigne notamment le processus de rapprochement d'un créole vers sa langue lexificatrice.

le FM. Cette hiérarchie est consacrée tant par des institutions publiques (notamment, l'Académie française et le ministère de l'Éducation nationale) que privées (notamment, les éditeurs de dictionnaires et de grammaires) dont les instances ne réservent aucune place aux acteurs martiniquais. Ces derniers disposent donc d'une marge de manœuvre fort limitée.

On relèvera cependant certaines velléités politiques visant à rehausser le prestige du CM. C'est le cas de certaines municipalités où les panneaux de signalisation routière comportent les deux langues. La plus haute instance locale, la Collectivité territoriale de Martinique (CTM), se distingue par son projet de création d'un office de la langue créole amorcé en 2016 et répondant à trois objectifs principaux : (i) la sauvegarde du CM (archivage, numérisation, création d'un observatoire), (ii) sa transmission (politique éducative, actions culturelles) et (iii) sa diffusion (médias, services aux entreprises). Malheureusement, cet office n'en est encore qu'au stade d'embryon et les quelques actions qu'il a pu mettre en œuvre ont été dirigées à l'attention des employés de la CTM elle-même. On se rassurera néanmoins du fait que ce projet semble avoir résisté au changement de majorité politique récent. Une conseillère-cadre a d'ailleurs reçu dans son portefeuille la charge de la langue et de la culture créoles.

S'ajoutent à ce tableau les actions menées par le secteur privé. Les médias, les éditeurs et les agences publicitaires participent tous à leur manière à la promotion du CM en lui assurant une plus grande visibilité. Toutefois, comme le note Alleyne, le fait d'associer un créole à des contenus moins prestigieux peut renforcer son statut subalterne. En outre, si ce type d'action peut avoir un effet positif sur le statut social du CM, il fait aussi ressortir les limites de la planification des corpus, notamment l'absence d'une graphie universellement reconnue. L'hétérogénéité des pratiques graphiques fait ressortir la nécessité de davantage de coordination.

En résumé, on retiendra du contexte martiniquais que les initiatives des acteurs locaux sont d'une portée limitée et se concentrent surtout sur le CM¹⁰. Cela reflète le peu de latitude que le cadre législatif français offre aux acteurs locaux quant à la planification du statut social des langues. On comprendra alors que ceux-ci se soient concentrés sur la planification de corpus.

4.2 Planification de corpus

La standardisation d'une langue passe nécessairement par la sélection d'une variété comme standard (Haugen). Nous analyserons ici les principes qui ont régi les choix des acteurs martiniquais et leurs effets.

Pour lancer la discussion sur la standardisation du CM, nous nous concentrerons ici sur les efforts du Groupe d'études et de recherches en espace créolophone (GEREC) à travers les propositions de l'un de ses cofondateurs, Jean Bernabé. Comme nous l'indiquions plus haut, la notion de *déviante maximale* constitue la pierre angulaire de la réflexion de Bernabé (*Fondal-Natal*). On aboutit alors à la proposition du basilecte comme standard, alors qu'il s'agit en fait d'une variété artificielle qui ne constitue l'idiote de d'aucun locuteur. Ce point de vue est repris par les locuteurs, qui renvoient au « créole des anciens », une variété fantasmée qui correspond plus ou moins au basilecte. De fait, on assiste à une survalorisation des formes les plus archaïques. La thèse de la décréolisation recevrait apparemment l'accréditation des locuteurs. La poursuite de

10 Voir Duzerol (*Le martiniquais*) pour une présentation détaillée.

cette chimère puriste aboutit donc à la stigmatisation des formes perçues comme étant trop près du français alors même qu'elles appartiennent au CM (Bellonie et Pustka). Quel est alors le bien-fondé d'un standard qui aliène ses locuteurs (Lane)?

En effet, un standard tire son autorité soit de son authenticité en tant que marqueur identitaire, soit de son anonymat lié au fait qu'il n'est la propriété exclusive d'aucun groupe (Woolard). Or, du fait de sa nature théorique, le CM basilectal ne peut sérieusement prétendre à l'authenticité. Il constitue, pour ainsi dire, une exagération du parler de ceux que Bernabé nomme les «locuteurs sousordonnés» (*Fondal-Natal* 117), c'est-à-dire la classe des locuteurs créolophones monolingues. Or, celle-ci est aujourd'hui ultraminoritaire en raison de la généralisation du bilinguisme. Proposer le basilecte comme standard aujourd'hui revient à faire du CM un objet patrimonial, voire folklorique, quand l'objectif devrait être d'en préserver la vivacité. Le basilecte est donc voué à l'échec comme standard à cause de sa déficience en authenticité.

De surcroît, il n'est pas non plus possible au basilecte de se targuer de l'autorité qui découlerait de son anonymat (Woolard). En effet, son association même lointaine aux locuteurs sousordonnés lui interdit le privilège de l'anonymat complet. Paradoxalement, on pourrait parler aussi d'excès d'anonymat tant le basilecte s'éloigne des productions réelles des locuteurs contemporains. Ainsi, ni l'anonymat ni l'authenticité supposés du basilecte ne sont en mesure d'en faire un standard approprié.

Par ailleurs, le choix du basilecte comme standard crée deux catégories de locuteurs : d'un côté, ceux qui savent parler le «bon créole» (une infime minorité) et de l'autre, ceux qui parlent un créole dit francisé (l'écrasante majorité). Choisir le basilecte comme standard, c'est aussi nier la variation et le changement, caractéristiques inhérentes aux langues naturelles en général (Gal ; Lane ; Urla et coll.) et aux langues créoles en particulier (Mufwene). Le danger, on l'a vu, est alors la stigmatisation d'un nombre important, voire de la majorité, de locuteurs que l'on risque de condamner ainsi à l'insécurité linguistique au nom d'une idéologie puriste. Il est donc impératif d'interroger la pertinence du basilecte comme standard.

Pour ce qui est du français, nous tenons à rappeler l'existence d'une variété régionale, le FM, distincte des variétés hexagonales tant sur le plan lexical que syntaxique (Romani ; Bellonie). En tant que langue naturelle, le FM est soumis à la variation. Nous avançons que l'on peut en proposer une variété standard, le français de Martinique standard (FMS). Celui-ci se retrouverait dans les écrits des locuteurs martiniquais et se distinguerait par certains de ses traits du FS. Bien sûr, on pourrait légitimement se demander si ces différences sont en nombre suffisant pour justifier la création d'un standard de français propre à la seule Martinique. Nous reconnaissons la proximité structurale du FMS et du FS, liée en grande partie à leur apprentissage formel en contexte scolaire. Néanmoins, on ne peut sousestimer certaines particularités structurales du FMS que l'on retrouve dans les productions de quasiment tous les locuteurs, peu importe leur niveau d'éducation. Ajoutons à cela l'existence d'un lexique propre au FM (dénotant, notamment, la flore et la faune martiniquaises) et celle d'expressions empruntées au CM. Or, aucune de ces particularités n'est reconnue comme légitime à l'aune du FS. L'idée même d'une variété standard propre à la Martinique ne semble pourtant pas préoccuper les locuteurs. Nos expériences de terrain révèlent que les Martiniquais reconnaissent la légitimité du FS hexagonal malgré son caractère exogène et qu'il ne leur vient pas à l'esprit qu'il puisse y avoir un FM. Les « créolismes » font d'ailleurs l'objet d'une réprobation quasi systématique, notamment de la part des enseignants. On aboutit

à nouveau à la stigmatisation de formes pourtant largement répandues, ce qui peut engendrer un sentiment d'insécurité linguistique chez un grand nombre de locuteurs. Il est alors pertinent d'envisager, même pour le français, la conception d'un standard endogène.

En conclusion, nous retiendrons que le cadre législatif français est une entrave à la capacité d'agir des acteurs locaux. Malgré quelques velléités locales plus ou moins coordonnées, la planification du statut social des langues reste entre les seules mains de l'État central français. Les acteurs locaux doivent donc concentrer leurs efforts sur la planification de corpus. Leurs initiatives ont toutefois débouché sur la conception de standards en inadéquation avec la réalité contemporaine. De ce fait, ils peuvent avoir pour effet délétère le développement d'un sentiment d'insécurité linguistique, et ceci tant pour le CM que pour le français. Il nous semble impératif de renouveler la réflexion sur la standardisation en contexte martiniquais.

5. Pour une standardisation inclusive

Après avoir défini la notion de *standard*, dépeint le paysage linguistique martiniquais et mis en lumière les spécificités et les problématiques des standards linguistiques promus en Martinique, nous faisons ici la proposition de ce que nous nommons une standardisation inclusive. Nous faisons d'abord état des objectifs de la standardisation inclusive. Nous montrons ensuite qu'une standardisation inclusive repose sur l'élaboration d'un corpus représentatif d'une part ainsi que sur la collaboration entre les linguistes et les membres de la communauté linguistique d'autre part.

5.1 Les objectifs poursuivis

Nous l'avons décrit précédemment : un standard linguistique repose à la fois sur la planification du statut social de la langue et du corpus (Kloss). De fait, la construction de standards linguistiques est un processus qui influence tant les attitudes langagières et l'aura sociale d'une langue que les pratiques linguistiques (voir sections 1 et 2). Dès lors, définir ce qu'est une standardisation inclusive requiert une vision claire des objectifs linguistiques et sociaux de celle-ci. Ces objectifs diffèrent pour une grande part de ceux des standardisations traditionnelles. Nous distinguons quatre objectifs principaux.

Le premier objectif consiste à reconnaître que la variation est un phénomène inhérent à toutes les langues humaines. Ainsi, sur le plan linguistique, la standardisation inclusive se démarque des entreprises de standardisation qui ont accompagné et parfois précédé la création des États-nations européens entre les 16^e et 19^e siècles (voir section 2). En effet, la standardisation inclusive n'est pas un projet prescriptiviste ayant pour but d'uniformiser les pratiques linguistiques des locuteurs (Gal). Alors que les standardisations traditionnelles ont promu «un moyen de communication unifié» selon la formule de Crystal (450), c'est à dire une langue homogène et par conséquent artificielle donc, la standardisation inclusive prend en compte la réalité du phénomène de «pluralité linguistique» (Blanchet), notamment dans sa manifestation intralinguistique. Une standardisation inclusive n'est donc pas un gommage radical des variétés et de la variation d'une langue. Il s'agit précisément de se démarquer d'une standardisation qui serait «la véritable antithèse de la variation et du changement qui sont observés dans toutes les langues humaines naturelles», selon la formule de Pountain (635). Les moyens de satisfaire un tel projet sont exposés plus bas (voir partie 5.2).

Le deuxième objectif est celui de rendre compte de cette variation et de cette diversité linguistique. Cette entreprise nous semble un moyen majeur pour réduire l'insécurité linguistique des locuteurs. La phase d'«élaboration» (Haugen) devrait être le moment d'une réflexion pour parvenir à diversifier le lexique spécialisé du créole martiniquais et en répertorier les registres de langue. À l'inverse d'une langue acontextualisée, l'identification de registres linguistiques rappelle que les répertoires linguistiques varient selon la pratique sociale au sein de laquelle ils sont mobilisés et selon les individus qui les emploient (Agha 231). Il s'agit donc d'employer une approche sociolinguistique et variationniste. Dans un contexte d'insécurité linguistique, l'identification et la communication autour des registres du CM permettraient de légitimer des variétés linguistiques qui diffèrent de la variété universitaire. Pour le FM, nous proposons de faire l'inventaire de ses spécificités lexicales et syntaxiques¹¹. Par ailleurs, s'il est vrai que d'un point de vue législatif et politique la Martinique est soumise aux décisions de l'État français, que le français et le CM ont un statut constitutionnel différent et qui ne peut être changé (voir section 3), la planification du statut social peut opérer à deux autres échelles : l'échelle individuelle et l'échelle locale. À l'échelle individuelle, il s'agit d'œuvrer contre l'insécurité linguistique des locuteurs. À l'échelle locale, la standardisation inclusive est un outil allant à l'encontre d'une répartition hiérarchisée des usages du français et du CM.

En troisième lieu, nous concevons les standards inclusifs comme des outils didactiques de référence pour un enseignement alternatif des langues. Le changement des représentations linguistiques inculquées par l'institution scolaire peut être le moyen de valoriser les langues martiniquaises. Il s'agirait alors d'éviter l'écueil décrit par Francard (cité par Blanchet et coll. 294) selon lequel l'école «[développe] à la fois la perception des variétés linguistiques et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible» (13). En somme, la standardisation inclusive diffuserait une vision critique de la *déviante maximale*, en montrant ses limites (voir section 3) et en réhabilitant la variation linguistique. Enfin, se pose la question de l'utilisation des standards inclusifs pour une diffusion internationale du CM et du FM pour un apprentissage de ce que Pinalie et Bernabé nomment le «créole langue étrangère CLE» (8).

Le dernier objectif concerne la planification du corpus. Nous proposons d'élaborer un corpus actuel d'une part et actualisé d'autre part. Il s'agit de s'assurer de la cristallisation de variétés linguistiques contemporaines, pratiquées en synchronie par les locuteurs et représentatives donc de la réalité linguistique de l'île. Ceci exige, en outre, d'envisager la planification du corpus comme un processus cyclique : une temporalité de mise à jour du corpus doit être définie afin de vérifier l'adéquation des données linguistiques retenues avec les pratiques des locuteurs. Ce choix permet de justifier de l'«authenticité» (Woolard) du standard (voir section 3). Il nous paraît important que la planification du corpus soit conçue comme un travail évolutif, car la communauté scientifique s'accorde à dire que toute langue naturelle évolue (Gadet 41). Il faudra toutefois accepter l'idée que le standard sera nécessairement en retard par rapport à l'immédiateté de la variation et du changement linguistique. Une révision annuelle du corpus nous semble difficilement réalisable et peu pertinente. En effet, le recueil et l'analyse des données linguistiques sont coûteux en temps et en moyens humains. De plus, un renouvellement annuel du corpus ne saurait permettre de réaliser l'ensemble des quatre étapes de la standardisation que nous avons décrites plus tôt (voir section 2). Par ailleurs, le changement linguistique entendu comme le passage du statut d'innovation linguistique à celui de convention linguistique est un pro-

¹¹ Voir Bellonie par exemple.

cessus lent comme le soulignent Légliše et Chamoreau. Un choix devra donc être fait sur la périodicité de l'actualisation du corpus. Une possibilité serait un alignement sur le renouvellement des générations¹² de la communauté linguistique. Nous allons maintenant considérer comment constituer ledit corpus.

5.2 Les moyens de l'élaboration d'un corpus représentatif

Selon la formule de Gadet, « il n'est pas de langue que ses locuteurs ne manient sous des formes diversifiées » (cité dans MencéCaster 4). Dès lors, parce que nous aspirons à un corpus représentatif, ce dernier doit prendre en compte les variétés des langues en présence¹³. Dans le cas de la Martinique, il faut identifier les variétés linguistiques pratiquées en synchronie par les locuteurs. Si, de nos jours, la variation en FM fait l'objet d'une recherche scientifique active (Bellonie et coll. ; Bellonie et Pustka ; François-Haugrin ; Bellonie et Guerin), celle en CM est moins étudiée (Duzerol, « L'étude linguistique, une analyse modelée par le linguiste, son objet d'étude, ses approches et sa méthodologie »). La distinction entre le CM des locuteurs ruraux monolingues et celui des locuteurs bilingues effectuée par Bernabé (*Fondal-Natal*) à la fin du 20^e siècle résume difficilement la réalité actuelle. Comme nous l'avons noté, les locuteurs ruraux monolingues en CM constituent aujourd'hui une infime minorité de la communauté linguistique martiniquaise (voir section 3). En outre, nous ne disposons pas de travaux sur les registres de langue du créole martiniquais.

L'identification des registres et variétés linguistiques doit reposer sur un travail de terrain. Il s'agit d'effectuer un travail de collecte de données, d'enregistrement, d'observation et d'analyse des usages et pratiques des locuteurs martiniquais. Cette collecte mobilise des locuteurs de différentes classes d'âge, de différentes catégories socioprofessionnelles et originaires de diverses communes dans le but d'obtenir un échantillonnage le plus complet possible.

Le caractère inclusif de la standardisation que nous proposons se manifeste à travers le choix d'un corpus représentatif, nous venons de le voir, mais aussi celui d'un travail collaboratif.

5.3 La nécessité d'un travail collaboratif

Les locuteurs martiniquais sont des acteurs incontournables du processus de standardisation. Pour devenir des moyens de communication efficaces, utiles et utilisés, les langues standards proposées doivent être acceptées par la communauté martiniquaise. Les langues de Martinique étant un bien communautaire, il est risqué et inéquitable sans doute d'imposer un français régional et un CM standards sur lesquels la communauté n'aurait eu aucun droit de regard. De plus, si l'idée d'un FM standard est peu présente dans les représentations linguistiques martiniquaises, le CM, lui, a pour standard officieux celui de la *déviance maximale* (voir section 3). Plutôt que d'imposer, au nom de l'autorité scientifique, un nouveau standard inclusif, nous préférons aspirer à une « acceptation consciente et éclairée » (Blanchet) en justifiant de la pertinence de ce changement.

Au côté de la communauté, ce sont les institutions politiques, culturelles, scolaires, voire religieuses, qui doivent être mobilisées. Les exemples de politiques linguistiques que nous avons considérés plus tôt (voir

12 Une réflexion devra être menée ultérieurement pour définir les caractéristiques d'une génération au sein de la communauté linguistique martiniquaise.

13 Un choix devra être fait entre la constitution d'un unique corpus représentatif du parler local de Martinique ou celle de deux corpus distincts, l'un pour le CM et l'autre pour le FM.

section 4) révèlent que le statut social des langues ne peut évoluer si la question linguistique ne figure pas au nombre des préoccupations des instances officielles. La Martinique dispose déjà d'un office de la langue créole (voir section 4). Toutefois, sans une implication volontaire de la sphère politique, cet office ne peut être en mesure d'agir en faveur d'une standardisation inclusive. L'office gagnerait à disposer d'un comité scientifique, comme c'est le cas en Nouvelle-Calédonie¹⁴ ou encore en Norvège (Lane 105-106). Un comité citoyen pourrait aussi être mis en place afin de garantir une interaction constante avec des représentants de la communauté et être au fait de ses besoins en matière de politique linguistique.

6. Conclusion

Dans cet article, nous avons tenté de faire ressortir la nécessité de développer des standards inclusifs en Martinique afin de pallier la double insécurité linguistique des locuteurs.

En raison de la situation de contact dominant (Gadet et coll.) entre créole et français, il y a une prévalence de formes mélangées dans les productions linguistiques martiniquaises. Cependant, les locuteurs sont soumis à l'autorité de standards éloignés de leurs productions réelles : le FS, importé de la France hexagonale, et le CM basilectal (Bernabé, *Fondal-Natal*), idéal dont l'auteur reconnaît le caractère fictif. Les deux standards véhiculent l'idée inexacte d'une pureté de la langue, exempte de toutes modifications (qu'elles soient liées au contact, liées au changement, ou liées à la variation). Les locuteurs s'imaginent que l'idéal langagier véhiculé par ces standards est atteignable (Zribi-Hertz) et que toute production s'éloignant de cet idéal indique un manque de maîtrise de la langue. Cette dévaluation de leurs propres productions linguistiques témoigne d'une insécurité linguistique tant en français qu'en créole.

Pour que les standards soient acceptés par la communauté, ils doivent être dotés d'une autorité, qui leur vient soit de leur authenticité, soit de leur anonymat (Woolard). Or, en Martinique, les standards souffrent d'un défaut d'authenticité : le FS est une norme exogène et celle du CM basilectal (Bernabé, *Fondal-Natal*) n'est pas un standard indexé aux pratiques contemporaines. Pour résoudre ce problème, nous avons suggéré de revoir tant la planification du corpus que la planification du statut (bien que la marge de manœuvre avec celle-ci soit plus restreinte).

Pour la planification du statut, nous avons proposé : (i) de rétablir l'idée de variation tant auprès des locuteurs que des institutions d'enseignement ; (ii) d'« élaborer » davantage les fonctions du CM afin d'étendre ses usages (par exemple, diversifier le lexique spécialisé, développer les registres de langue).

Pour la planification du corpus, nous avons suggéré pour le CM : (iii) d'envisager cette phase comme étant cyclique, car il est nécessaire de définir un corpus de formes contemporaines, mais aussi de le réactualiser régulièrement (par exemple, à chaque génération), et cela permettrait de rendre compte du changement linguistique inhérent à toute langue ; (iv) d'identifier les registres de langue en CM ainsi que les variétés de CM, grâce à des études en sociolinguistique variationniste et (v) de faire collaborer différents acteurs de terrain dont les locuteurs, les institutions politiques, culturelles, scolaires et religieuses, en plus des linguistes. La présence d'un comité scientifique et d'un comité citoyen dans les institutions s'occupant de standardisation (comme l'Office de la langue créole) pourrait être une piste. Pour le FM, nous avons proposé (vi) d'établir un lexique des particularismes du FM (réalités régionales) qui serait un guide de référence pour le FM standard.

¹⁴ Voir le site de l'Académie des Langues Kanak (ALK).

Cette standardisation inclusive pourrait avoir comme effet positif de modifier les attitudes linguistiques des locuteurs et de diminuer l'effet de conversion linguistique amorcé depuis le début du 20^e siècle (du CM vers le FM), en donnant l'envie et le droit aux locuteurs de se référer à un CM et à un FM standards représentatifs de leurs pratiques langagières.

7. Références

- Agha, Asif. «The Social Life of Cultural Value». *Language & Communication*, vol. 23, n° 3-4, juillet 2003, pp. 231-73.
- Alleyne, Mervyn. «Problems of Standardization of Creole Languages». *Language and the Social Construction of Identity in Creole Situations*, édité par M. Morgan, Los Angeles : Centre for Afro-American Studies, 1994, pp. 7-18.
- Armstrong, Nigel et Ian E. Mackenzie. *Standardization, Ideology and Linguistics*. London : Palgrave Macmillan UK, 2013.
- Baggioni, Daniel. «Normalisation - Standardisation». *Sociolinguistique. Concepts de base*, édité par M.-L. Moreau. Mardaga, 1997, pp. 215-217.
- Beck, Baptiste. «La transmission des langues en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 2, 2017, pp. 241-262.
- Bellonie, Jean-David. «La Variation en Syntaxe dans le cadre de L'enseignement de La Langue en Martinique». *Linx*, 57, 2007.
- Bellonie, Jean-David, et Emmanuelle Guérin. « Des formes ordinaires et la forme scolaire ». *Le français aujourd'hui*, vol. 208, n° 1, 2020, pp. 5-11, <https://doi.org/10.3917/lfa.208.0005>.
- Bellonie, Jean-David et Elissa Pustka. «Représentations des “Mélanges” linguistiques en Martinique : Des Créolismes Au Français Régional ». *Études créoles*, vol. 36, n° 1 & 2, 2018.
- Bellonie, Jean-David et al. «C'est toujours l'autre qui a un accent : le prestige méconnu des accents du Sud, des Antilles et du Québec». *Glottopol*, Université de Rouen, Laboratoire Dylis, janvier 2019.
- Bernabé, Jean. *Fondal-natal : grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais : approche sociolittéraire, sociolinguistique et syntaxique*. L'Harmattan, 1983.
- Bernabé, Jean. «Complémentarité entre Francophonie et Créolité». *Cuadernos de Lingüística / U.P.P.R. Working Papers*, n° 2.2, 2009, pp. 97-104.
- Blanchet, Philippe. *Discriminations : combattre la glottophobie*. Textuel, 2017.
- Blanchet, Philippe et al. «Réduire l'insécurité linguistique des élèves par une transposition didactique de la pluralité sociolinguistique. Pour de nouvelles perspectives sociodidactiques avec l'exemple du Maghreb». *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 3, n° 175, 2014, pp. 283-302.
- Coppel, Anne. «Les Français et la norme linguistique : une passion singulière». *Cosmopolitiques*, no 16, novembre 2007.
- Costa, James, Haley De Korne et Pia Lane. «Standardising Minority Languages: Reinventing Peripheral Languages in the 21st Century». *Standardizing Minority Languages: Competing Ideologies of Authority and Authenticity in the Global Periphery*, édité par PP. Lane, J. Costa et H. De Korne. New York : Routledge, 2018, pp. 1-23.
- Crystal, David. *A dictionary of linguistics and phonetics*. 6e édition, Blackwell Pub, 2008.
- De Korne, Haley. «“That's Too Much to Learn”: Writing, Longevity, and Urgency in the Isthmus Zapotec Speech Community ». *Standardizing Minority Languages. Competing Ideologies of Authority and Authenticity in the Global Periphery*, édité par PP. Lane, J. Costa, et H. De Korne. New York et Londres : Routledge, 2018, pp. 154-174.

- De Robillard, Didier. «Normalisation». *Sociolinguistique. Concepts de base*, édité par M.-L. Moreau, Mardaga, 1997, pp. 214-215.
- Duzerol, Minella. «L'étude linguistique, une analyse modelée par le linguiste, son objet d'étude, ses approches et sa méthodologie : le cas de cinq descriptions grammaticales du martiniquais (créole, Martinique)». *Contextes et didactiques*, n° 17, 30 juin 2021, <https://doi.org/10.4000/ced.2818>.
- Duzerol, Minella. «Le martiniquais». *Langues en danger : Terrain, Documentation, Revitalisation, Dynamique du Langage*, CNRS, Lyon, 2018.
- Ewig, Anna. «Le Rôle de La Presse dans La Discussion de La Réforme de L'orthographe française.» *Revue d'idéologies linguistiques*, n° 7, 2018, pp. 71-89.
- Farraudière, Sylvère. *L'école aux Antilles françaises : Le Rendez-Vous manqué de La Démocratie*. Paris : L'Harmattan, 2008.
- Ferguson, Charles Albert. «Diglossia». *Word*, vol. 15, 1959, pp. 325-40.
- Francard, Michel. «Insécurité linguistique en situation de diglossie : le cas de l'Ardenne belge». *Revue Québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, 1989, pp. 133-163.
- Noémie François-Haugrin. «Lexicalisation des événements de déplacement en français martiniquais et en français hexagonal». *Archipelies*, 8, 2019, 15 décembre 2019, archipelies.org/672.
- Gal, Susan. «Contradictions of Standard Language in Europe: Implications for the Study of Practices and Publics». *Social Anthropology*, vol. 14, n° 2, 2006, pp. 163-181.
- Gal, Susan, Kathryn Ann Woolard et American Anthropological Association. *Languages and publics: the making of authority*. Encounters, vol. 2. Manchester : St. Jerome Publishing, 2001.
- Gadet, Françoise. «Changement linguistique». *Langage et société*, vol. 174, n° 3, septembre 2021, pp. 41-46.
- Genelot, Sophie, Isabelle Négro et Dominique Peslages. «Bilinguisme Familial et Acquisitions scolaires : Le Cas des Départements Français D'outremer Français (Dom)». Congrès International d'Actualité de la Recherche en Education et en Formation, 2007.
- Guertin, Monelle. «Variation sociophonétique dialectale ou stylistique? : attitudes linguistiques et langue cible en français langue seconde à Montréal». Mémoire. Université du Québec à Montréal, 2016.
- Grosjean, François. «Transfer and Language Mode». *Bilingualism : Language and Cognition*, vol. 1, n° 3, 1998, pp. 175-176.
- Haugen, Einar. «The Implementation of Corpus Planning: Theory and Practice». *Progress in Language Planning*, édité par J. Cobarrubias et J. A. Fishman, DE GRUYTER, 1983, pp. 269-90.
- Kloss, Heinze. *Research Possibilities on Group Bilingualism: A Report*. Québec : Centre international de recherches sur le bilinguisme, 1969.
- Lafontaine, Dominique. «Attitudes linguistiques». *Sociolinguistique. Concepts de base*, édité par M.-L. Moreau. Mardaga, 1997, pp. 56-60.
- Lane, Pia. «Language Standardization as Frozen Mediated Actions: The Materiality of Language Standardisation». *Standardizing Minority Languages: Competing Ideologies of Authority and Authenticity in the Global Periphery*, édité par PP. Lane, J. Costa et H. De Korne. New York : Routledge, 2018, pp. 101-117.

- Léglise, Isabelle et Claudine Chamoreau. «Variation and Change in Contact Settings». *Studies in Language Variation*, édité par I. Léglise et C. Chamoreau, vol. 12, John Benjamins Publishing Company, 2013, pp. 1-20.
- March, Christian. *Le Discours des Mères martiniquaises : Diglossie et Créolité, Un Point De Vue sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 1996.
- Mencé-Caster, Corinne. «L'invisibilisation de la variation dans certaines théories linguistiques». *Archipelies*, 8, 15 décembre 2019, archipelies.org/554.
- Mérida, Georges-Jacques, and Lambert-Félix Prudent. «An Langaj Kréyòl Dimi-Panaché : Interlecte et Dynamique Conversationnelle». *Langages*, n° 74, 1984, pp. 31-45.
- Mufwene, Salikoko S. «Language Variety in the South: Perspectives in Black and White. Edited by Michael B. Montgomery and Guy Bailey». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, vol. 2, n° 1, 1987, págs. 93-110.
- Pountain, Christopher J. «Standardization». *The Oxford Guide to the Romance Languages*, édité par A. Ledgeway et M. Maiden, Oxford University Press, 2016, pp. 634-644.
- Prudent, Lambert-Félix. «Diglossie et Interlecte». *Langages*, n° 61, 1981, pp. 13-38.
- Pustka, Elissa. «Le Français Régional émergent en Guadeloupe». *Bulletin PFC*, n° 7, 2007, págs. 261-271.
- Romani, Jean-Paul. «L'interlecte Martiniquais. Approches sociolinguistiques des Rapports Langue-Ideologie dans Une Communauté antillaise». Thèse de doctorat, Université de Rouen Haute-Normandie, 2000.
- Urla, Jacqueline, et coll. «Standardizing Minority Languages». *Standardizing Minority Languages: Competing Ideologies of Authority and Authenticity in the Global Periphery*, édité par PP. Lane, J. Costa et H. De Korne. New York : Routledge, 2018, pp. 24-46.
- Valdman, Albert. *Le Créole : Structure, Statut et Origine*. Paris : Klincksieck, 1978.
- Vézina, Robert. «La norme du français québécois : l'affirmation d'un libre arbitre normatif». *Langues et sociétés*, n° 39, 2002, pp. 33-48.
- Vicari, Stefano. «La Réforme de L'orthographe dans les forums de discussion des articles du Monde, du Figaro et de Libération en ligne : que nous disent les non-linguistes?». *Circula*, n° 4, 2016, pp. 107-25.
- Werker, Janet F. et Takao K. Hensch. «Critical Periods in Speech Perception: New Directions». *Annual Review of Psychology*, vol. 66, n° 1, 2015, pp. 173-96.
- Woolard, Kathryn A. «Language Identity and Choice in Catalonia. The Interplay of Contrasting Ideologies of Linguistic Authority». *Lengua, nación e identidad: La regulación del plurilingüismo en España y América Latina*, édité par K. Süselbeck, U. Mühlischlegel et PP. Masson. Berlin : Ibero-Amerikanisches Institut, 2008, pp. 303-323.
- Zribi-Hertz, Anne. «De La Notion de Grammaire Standard dans Une Optique Diglossique du Français». *Journal of French Language Studies*, vol. 23, n° 1, 2013, pp. 59-85.

Fecha de recepción: 28/10/2021

Fecha de aprobación: 04/01/2022